

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 6 (1918)

**Heft:** 73

  

**Artikel:** Chronique parlementaire neuchâteloise

**Autor:** Porret, Emma

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253645>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— moyens d'améliorer la situation économique du soldat, discussion d'un certain nombre de crédits pour des routes, corrections de rivières, etc., étude des mesures pour venir en aide aux communes qui subissent des frais importants du fait du logement des troupes et d'autres.

La session de décembre! Aura-t-elle à discuter sur des bases différentes amenées par la conclusion de la paix? C'est la question qu'avec angoisse on se pose, à l'un des tournants les plus graves, les plus dangereux de l'histoire du monde.

Marguerite GOBAT.

## II. Chronique parlementaire neuchâteloise

Quoique aucune décision de première importance n'y ait été prise, la courte session du Grand Conseil neuchâtelois qui a eu lieu les 21, 22 et 23 octobre n'a pas manqué d'intérêt. Elle s'est ouverte par la discussion de la motion de Dardel-Favarger, tendant à instituer au Grand Conseil un débat régulier sur les affaires fédérales. Cela a fourni l'occasion d'assister à un spectacle qui n'est pas si rare qu'on pourrait le croire: on a vu les partis extrêmes se donner la main, et, pour des raisons diamétralement opposées les unes aux autres, appuyer la même mesure. La motion que M. de Dardel et Favarger (libéraux) présentent en tant que fédéralistes, c'est en tant que centralisateur que M. P. Graber, porte-parle du parti socialiste, la soutient. A son avis la discussion des affaires fédérales par les parlements cantonaux ferait pour ainsi dire circuler dans tout le pays les grands problèmes agités à Berne et affaiblirait l'esprit particulier des cantons. Au point de vue des motionnaires, au contraire, elle aurait pour effet de réagir contre la centralisation à outrance, et de remettre en vigueur le principe fédéraliste que tant d'Etats nous envient. Elle serait avantageuse surtout aux minorités ethniques et linguistiques qui tiennent plus particulièrement à faire entendre leur voix. A ces raisons, le Conseil d'Etat objecte premièrement que la discussion des affaires fédérales par le Grand Conseil n'est pas constitutionnelle; à quoi M. Favarger répond que ce que la Constitution n'interdit pas est permis; et que d'ailleurs on a vu reviser la Constitution pour des affaires de moindre importance. M. le Président du Conseil d'Etat craint à la fois que ces discussions n'alourdissent considérablement les séances du Grand Conseil, et que, comme il en est, dit-on, advenu au canton de Vaud, elles ne donnent pas grand chose, car il est oiseux de se livrer à des débats qui ne peuvent aboutir à aucune décision. La solution qu'il préconise est d'inviter le Conseil d'Etat à introduire dans son rapport annuel de gestion un chapitre sur les affaires fédérales. La motion n'ayant rencontré aucun adversaire parmi les députés est renvoyée à une commission. Ceux et celles qui ont été parfois (malgré leur goût pour les affaires de ménage) lassés du terre à terre des séances du Grand Conseil doivent souhaiter un heureux sort à cette motion qui, d'emblée, a porté la discussion à des hauteurs où elle s'élève rarement.

Puis, c'est le défilé des affaires courantes: grippe, ravitaillement, allocations de renchérissement. Le régiment neuchâtelois, actuellement sous les drapeaux, est fortement éprouvé par l'épidémie régnante; quelques députés demandent au Conseil d'Etat d'intervenir pour sa démobilisation. Plusieurs orateurs mettent en garde le Conseil contre cette mesure, moins propre à enrayer le mal qu'à le répandre dans les foyers où rentreraient les soldats contaminés. Après un échange de vues approfondi, auquel prennent part surtout des médecins, la demande de démobilisation est abandonnée et le Conseil d'Etat déclare qu'il fera aussitôt les démarches nécessaires pour que du moins la

démobilisation ne soit pas retardée et pour qu'elle soit précédée de la mise en observation ou en quarantaine des soldats. En outre, des subsides ont été votés et seront encore versés par le canton, afin de fournir à la troupe la suralimentation qui la mettra en état de mieux résister à la contagion. Quant à la population civile, dans laquelle la grippe exerce à nouveau ses ravages, il y aura lieu, dit M. le chef du Département de l'Intérieur, de remettre en vigueur et de compléter l'arrêté pris en juillet par le Conseil d'Etat. Deux jours après, en effet, fut pris un nouvel arrêté interdisant les assemblées publiques, prescrivant la fermeture des écoles, et fixant à 10 heures du soir la fermeture des hôtels et des cafés. Mesures rigoureuses, mesures nécessaires, qui rendent l'existence toujours plus morne, mais, souhaitons-le, plus recueillie.

Les soucis du ravitaillement pâlissent devant ceux de l'épidémie. Ce n'est pas sans raison, cependant, que M. Eymann développe sa motion, demandant la création d'une commission parlementaire de ravitaillement adjointe au Département de l'Agriculture et de l'Intérieur, en vue d'assurer un contact plus suivi entre le gouvernement et le Grand Conseil. Les exemples de défauts dans la répartition des denrées ne manquent pas. Cependant, M. le chef du Département de l'Intérieur se regimbe contre cette motion qu'il considère comme une ingérence abusive dans le domaine dont il est responsable. Il existe depuis la guerre une commission cantonale de ravitaillement, et celle-ci doit suffire. L'assemblée — visiblement persuadée que la guerre va finir — juge inopportune la création d'un nouveau rouage, et repousse la motion Eymann. Pour nous, nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la tâche; mais en présence des insuffisances constatées, et disons, le mot: des absurdités commises, il est impossible de ne pas regretter que les pouvoirs publics se soient obstinément privés du concours des ménagères, dont le sens pratique eût évité bien des maladresses. Mais quoi! on n'en veut pas, et tout est dit.

En dépit des mirages de paix, la situation matérielle empire, et les demandes d'allocation pleuvent. Celle des fonctionnaires cantonaux donne lieu à une discussion relative au système à appliquer: % du traitement; — allocation par catégories, et inversement proportionnelle au traitement; — allocation uniforme par rapport au traitement, mais tenant compte des charges de famille. Après une longue discussion démontrant qu'il est impossible de satisfaire tout le monde, l'assemblée se rallie à l'allocation sans égard au traitement, mais moins forte pour les célibataires (375 fr.) que pour les fonctionnaires mariés (500 fr.), qui touchent en plus 100 fr. par enfant, pour les six derniers mois de 1918.

C'est au cours de cette discussion que nous avons saisi au vol cette déclaration de M. Clottu: à savoir que, s'il est légitime de tenir compte des charges de famille pour fixer le chiffre des allocations de renchérissement, il ne saurait, par contre, en être question pour le traitement. Est-ce là autre chose, je vous prie, que la proclamation du principe féministe: «A travail égal, salaire égal»? Et M. le chef du Département des Finances serait-il (sans le savoir) sur son chemin de Damas? On voit changer tant de choses, dans ces semaines de fièvre!

Nous revoici au féminisme. En vérité, tout y ramène, et il ne se passe guère de session du Grand Conseil, sans que la question du suffrage féminin y surgisse par une porte ou par une autre. Cette fois-ci elle a été introduite par le dépôt de la pétition du Locle, revêtue de 1000 signatures, qui est venue s'ajouter à celles arrivées au mois de juin. M. P. Graber a saisi cette occasion de demander au Conseil d'Etat à quoi en est son

étude sur le suffrage féminin. M. Clottu a répondu que le Conseil d'État avait consulté les autorités communales; que toutes les réponses ne lui étaient pas encore parvenues, mais qu'il présenterait son rapport soit à la session de novembre, soit, au plus tard, à la prochaine session extraordinaire, décembre ou janvier. L'idée de consulter les communes est vraiment originale: les autorités constituées n'aiment guère à être dérangées dans leurs habitudes, et le Conseil d'État s'est bien inspiré en s'associant en elles ce « brillant second ». Mais leur avis ne sera d'aucun poids pour la décision finale. Aussi ne réussit-on pas à voir dans cette démarche autre chose qu'une tentative un peu puérile de mettre un bâton dans la roue. Mais c'est un roseau dans la roue du pesant, de l'irrésistible char du progrès. Quoi que l'on fasse, la question du suffrage féminin ne tardera pas être portée devant son dernier juge, le peuple. Cela nous rassure. Et nous avons confiance aussi dans les députés qui bientôt la reprendront à nouveau. Car, si confortable soit-il de vivre dans un ordre de choses établi, nos législateurs savent que cet ordre ne peut durer indéfiniment, et que, selon le mot de Gambetta, « il y a chaque jour un progrès à faire ». Le progrès d'aujourd'hui, quel est-il? Laissons répondre l'homme dont la voix, à cette heure, domine le monde: « La reconstruction démocratique, pleine et sincère du monde ne pourra se faire, dit Wilson, sans que les femmes aient obtenu le suffrage ». L'autre jour, au Grand Conseil, M. P. Graber — notre infatigable champion, — gouaillait nos petites républiques cantonales, et se riait de leur prétendue souveraineté. La marque de leur souveraineté, la voici pourtant: c'est que le sort d'un grand principe de justice est entre leurs mains. « Quelle que soit l'étendue du territoire d'un pays, disait l'éminent juriste bâlois Burckardt-Schatzmann, les grands problèmes qui s'y posent restent grands ». Nos concitoyens ne voient-ils pas que, depuis 1848, aucune question plus importante n'a été envisagée chez nous que celle de l'émancipation de la moitié du peuple neuchâtelois? Deux générations ont passé, vivant sur les positions acquises par les républicains de 1848. Mais on ne peut dormir éternellement sur les positions acquises. La génération d'aujourd'hui est appelée à se remettre en marche. Puisse-t-elle se lever et résolument franchir l'étape qui nous sépare encore de la démocratie « pleine et sincère ».

Emma PORRET.



Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin

**Nouvelles des Sections.**

GENÈVE. — Bien qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, les réunions ne soient pas encore interdites à Genève comme dans d'autres villes, notre activité suffragiste s'est trouvée restreinte du fait de l'épidémie de grippe, certaines personnes craignant de sortir de chez elles, d'autres étant atteintes ou ayant des malades à soigner. Aussi le lancement d'une initiative populaire en est-il d'autant plus retardé, le moment n'étant guère propice même aux séances préliminaires pour étudier cette question. En revanche, les thés suffragistes ont été maintenus, et devant une assemblée spécialement nombreuse, M. Paul Pictet, président du Comité central du parti démocratique genevois, a ouvert la série, le 4 novembre, par un exposé des plus intéressants et des plus documentés sur l'histoire et les principes de ce parti. En décembre, si les circonstances le permettent encore, ce sera le tour du parti radical, chacun de nos partis politiques genevois venant à son tour nous formuler ses principes et ses modes d'action. — Le calendrier suffragiste qu'édite de tradition notre Association, est à l'imprimerie, et nous pouvons dire qu'il est tout particulièrement réussi cette année. — Enfin, il a été décidé de renouveler le contrat arrivé à son terme de notre affichage dans les tramways, et d'ajouter trois panneaux aux trois qui circulent depuis trois ans dans nos voitures, en en modifiant légèrement le texte.

E. Gd.

VAUD. — Nous aimerions avoir à parler d'un automne actif et bien rempli. Mais grâce à la grippe et à toutes les interdictions cantonales et communales, il ne nous a pas été possible d'organiser la moindre séance ce mois-ci. M. le Dr Jules Gonin avait bien voulu nous promettre une causerie sur la R. P. pour le 8 octobre, mais nous avons dû y renoncer et la remettre à plus tard. L. D.

NEUCHÂTEL. — Il n'y a pas grand intérêt à détailler maintenant le beau programme d'action élaboré par la Commission du suffrage de l'Union Féministe, puisque les restrictions imposées par l'épidémie de grippe l'ont réduit à néant. Il faudra voir si les circonstances permettront de le reprendre. En attendant, une feuille portant le message du président Wilson aux femmes françaises a été envoyée aux députés au Grand Conseil, au moment de l'ouverture de la session d'octobre. En même temps, une affiche reproduisant une sentence impressionnante de Wilson en faveur du suffrage a été placardée sur nos murs. — Le 18 octobre a eu lieu, à l'Aula de l'Université, une conférence à laquelle ont participé MM. de Maday, Paris et Mlle Porret. Un public nombreux a semblé s'intéresser vivement aux « Ecoles sociales pour femmes ». — La vente en faveur du Cercle Féminin, le 24 octobre, a réussi de façon tout à fait réjouissante. Elle a tenu lieu d'inauguration des nouveaux locaux; la « chambre de thé » est ouverte au public depuis le 5 novembre. E. P.

LE LOCLE. — Jeudi 10 octobre, notre groupe a repris ses séances dans la Salle du Tribunal, Hôtel Judiciaire. Mme W. Perrenoud, membre du Comité Central, sut intéresser vivement l'assemblée par une causerie fort bien préparée sur la R. P., pouvant parfaitement servir d'introduction à un Cours d'instruction civique qui se donnera probablement dans notre Section pendant l'hiver. Ce cours sera offert à toutes les personnes de la localité qui ne se sentent pas suffisamment au courant de l'organisation politique du pays. L. S.

BALE. — Un nombre imposant de femmes et un seul monsieur s'étaient réunis en juin, en séance familiale avec thé, à St. Margrethen, pour entendre le rapport des déléguées de notre Société à l'Assemblée de Berne de l'Association suisse pour le Suffrage, et faire connaissance, par l'entremise de Mlle Keller, des personnalités qui assistent à la Conférence de Femmes, à Berne également. — En septembre, le rapport des déléguées fut complété dans une séance de membres par un rapport sur l'enquête: « A travail égal, salaire égal »; mais le principal objet à l'ordre du jour de cette séance fut notre programme d'hiver, préparé par Mlle Ternetz et Mme Burckhardt-Luscher. S'inspirant du vœu de Morsier relatif à une plus forte participation des femmes à la vie publique, ce programme, se plaçant aussi au point de vue de l'actualité, comprend l'exposé et la discussion des objets suivants: La femme et les services d'approvisionnement; les nouveaux projets d'impôts; le droit de vote communal; la transformation de la vie politique par les organisations professionnelles. Nous nous efforcerons également de suivre la suggestion du Comité Central d'organiser une conférence sur la représentation proportionnelle. Enfin, deux soirées familiales sont prévues: l'une au moment du nouvel-an, où sera présentée une revue du travail accompli durant l'année par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat; l'autre en été, dans laquelle nous chercherons à nous faire mettre au courant de l'activité politique des femmes d'autres pays. — Comme le savent les lecteurs de ce journal, notre Association a obtenu avec l'Association des Institutrices un succès concernant l'égalité d'allocation de renchérissement de vie aux deux sexes. C. D.

**A travers les Sociétés féminines**

GENÈVE. — Union des Femmes. — La grippe et les démissions avaient si bien décimé les rangs du Comité de l'Union que seules Mlles Meyer et Gourd se sont trouvées au poste, lors de l'Assemblée générale du 24 octobre, pour se partager la tâche des communications à faire aux membres. Mlle Meyer a d'abord annoncé la démission si regrettée de Mme Foex, obligée de nous quitter pour cause de santé, et à la succession de laquelle le Comité, usant de son droit de se compléter en pareil cas par cooptation, a appelé Mlle Adeline Du Pasquier, qui a accepté la charge de secrétaire, Mme Rappaport remplaçant Mme Foex à la seconde vice-présidence; puis la démission de Mme Walter. Après un exposé du programme d'activité de l'Union, cet hiver, fait par Mlle Meyer, Mlle Gourd a lu une courte communication préparée par Mme Rappaport sur la société *Pro Juventute*, dont l'Union s'est chargée pour cette année de vendre les timbres et les cartes, puis a pris à tâche elle-même d'intéresser les membres à la situation du *Mouvement Féministe*, donnant quelques détails sur son organisation, et ses difficultés financières, qui feront surgir, espérons-le, une pluie de nouveaux abonnements. Enfin, Mlle Meyer a terminé la séance par une causerie d'une haute inspiration morale sur la façon dont le public se comporte à l'égard des restrictions, et sur les accros à la vérité qu'il devient courant de donner, dans certains milieux, pour obtenir un peu de beurre ou de sucre! — Au thé de membres du 7 novembre, Mlle Meyer a parlé de la façon la plus captivante de Frances Willard, initiatrice du mouvement antialcoolique, sujet sur lequel elle a bien voulu préparer une étude spéciale pour nos lecteurs. — Le Comité a partagé ses travaux entre l'organisation de la vente des timbres et cartes *Pro Juventute*, la désignation des œuvres genevoises concernant l'enfance auxquelles une partie de la recette sera attribuée (société de secours pour apprentissages et colonies de vacances par moitié, un prélèvement du 10 % étant fait en faveur d'enfants nécessiteux à secourir immédiatement par le Bureau de Bienfaisance), et l'étude préliminaire de la création d'un « Office de renseignements pour le choix d'une car-